

DOSSIER DE PRESSE

Reconstitution criminelle du
féminicide de Mérignac



franceinfo:

LE FIGARO

RTL info.

SUD
OUEST

ici

Féminicide de Mérignac : la reconstitution du meurtre de Chahinez Daoud en présence de l'ex-mari

Publié le 24/05/2023 à 10h23
Écrit par [Thibault Grouhel](#)



La reconstitution du meurtre a lieu dans l'avenue Carnot de Mérignac où se sont déroulés les faits le 4 mai 2021. © Karim Jballi / France 3 Aquitaine

[Bordeaux](#)
[Gironde](#)
[Nouvelle-Aquitaine](#)

Deux ans après le meurtre de Chahinez Daoud en pleine rue, la reconstitution du féminicide s'est tenue ce mercredi 24 mai tout l'après-midi avec la participation de l'ex-mari, mis en examen. Une étape décisive avant l'ouverture d'un procès attendu pour l'an prochain.

L'ex-mari de Chahinez Daoud, mis en examen pour avoir brûlée vive son ex-femme dans la rue, à Mérignac, en 2021, a accepté de prendre part à une reconstitution des faits ce mercredi de 12h30 à 17 heures.

L'homme a été conduit sur les lieux, avenue Carnot, où avait été apporté un mannequin en plastique habillé de vêtements, ont constaté des journalistes. La rue de ce quartier résidentiel avait été fermée au public, la police dissimulant la zone derrière des bâches blanches. Des scellés rouges avaient été posés sur la porte de la maison de la victime, dont le garage présente des restes d'incendie.



Le meurtrier de Chahinez Daoud, à Mérignac a également mis le feu à son domicile. Ici, le garage, totalement brûlé. © Elise Galand - France 3 Aquitaine

Les deux magistrats instructeurs voulaient reproduire les circonstances exactes du meurtre de la femme de 31 ans, touchée de deux balles avant d'être brûlée vive sur le trottoir par son ex-compagnon, le 4 mai 2021.

Confronter la version de l'accusé aux témoignages

Élément capital de l'affaire, la reconstitution permet de "vérifier la version de l'accusé mais également de la confronter à ce qui a pu être vu ou observé par les témoins des faits", explique maître Julien Plouton, avocat des parents de la victime. Tout cela va être également analysé par les experts comme le légiste ou le balisticien, pour valider ou pas ces explications.

C'est un acte essentiel, qui permet par la suite aux jurés, à l'occasion d'un procès devant la cour d'assises, d'être au plus près de ce qui a pu se passer.

Me Julien Plouton, avocat de la famille de Chahinez Daoud
France3 Aquitaine





Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

[valider votre inscription](#)

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter de votre région. Vous pouvez vous désabonner à tout moment via le lien en bas de ces newsletters.
[Notre politique de confidentialité](#)

Il s'agit aussi de *"l'un des derniers actes qui est réalisé dans le cadre de l'instruction*, poursuit Julien Plouton. *Nous espérons que le dossier sera clôturé assez rapidement derrière. Ensuite, les délais d'attente par rapport à un procès devant une cour d'assises sont en général d'une dizaine de mois.*" Les parents de Chahinez et les trois enfants n'étaient pas présents. Un témoin de la scène dramatique était là.

L'Etat poursuivi pour faute lourde ?

Le procès, qui devrait donc se tenir en 2024, sera suivi avec une attention particulière, tant Chahinez est devenue le symbole de l'échec de la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle avait en effet porté plainte à trois reprises contre son ex-compagnon, déjà condamné pour violences conjugales, sans que des mesures drastiques ne soient prises. [Cinq policiers avaient d'ailleurs été sanctionnés](#) après le drame en conseil de discipline.

Interrogés par Margaux Stive de franceinfo, les parents de Chahinez, venus en France pour s'occuper de leurs petits-enfants de 6, 9 et 14 ans, disent *"ne pas avoir la force"* d'assister à la reconstitution. *"Je suis une mère brûlée dedans, je suis une mère brisée"*, confie Djohal Daoud. Mais le combat des parents continue. Au mois de mars, ils ont engagé une [procédure à l'amiable contre l'Etat](#). Toujours selon franceinfo, le ministère de la justice promet de traiter le dossier en priorité. En cas de résultat insatisfaisant, ils envisagent d'attaquer l'Etat pour faute lourde devant les tribunaux.

En attendant son procès, le meurtrier présumé de 44 ans est toujours en détention provisoire. Interpellé le soir du féminicide, il a été mis en examen pour homicide volontaire par conjoint et encourt la peine de prison à perpétuité.

avec AFP.

Pour aller plus loin :

[#Féminicide](#) [#femmes](#) [#société](#) [#justice](#)
[#faits divers](#)

 partager cet article

Pour accéder à l'article

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/feminicide-de-merignac-la-reconstitution-du-meurtre-de-chahinez-daoud-aura-lieu-ce-mercredi-apres-midi-2779554.html>

:témoignage franceinfo

Meurtre de Chahinez : "On fait semblant de tenir", confient les parents de cette femme brûlée vive par son ex-compagnon en 2021

La reconstitution du meurtre de Chahinez Daoud a lieu mercredi à Mérignac, près de Bordeaux. Cette jeune mère de famille de 31 ans avait déposé plusieurs plaintes contre son ex-compagnon. Ses parents ont accepté de se confier à franceinfo.

Margaux Stive

Publié le 24/05/2023 06:31

Temps de lecture : 3 min.



Fleurs et bougies devant la façade noire de la maison où vivait Chahinez à Mérignac. Photo du 05 mai 2023. (CAROLINE BLUMBERG / EPA)

Ce féminicide est devenu le symbole des échecs de la lutte contre les violences faites aux femmes : Chahinez Daoud, 31 ans, est morte, brûlée vive par son ex-compagnon le 4 mai 2021, à Mérignac, en Gironde, malgré plusieurs plaintes contre lui. Deux ans après, Djohal et Kamel Daoud prennent la parole, recroquevillés sur le canapé de leur avocat bordelais. La voix tremblante, toujours au bord des larmes, ils racontent la douleur toujours intacte : "Je suis une mère brûlée dedans, je suis une mère brisée", confie la mère de Chahinez, Djohal, qui assure qu'elle n'ira pas à la reconstitution du drame qui, selon les informations de franceinfo a lieu mercredi 24 mai, car elle "n'en a pas la force".

>> Féminicide de Chahinez Daoud : la famille de la jeune femme veut attaquer l'État pour faute lourde

Kamel, son père, restera à l'écart dans sa voiture, loin de l'endroit où Chahinez a été brûlée vive, loin surtout de celui qui a tué sa fille. "Il ne mérite pas notre colère. Un homme qui brûle une femme, pour moi, c'est un lâche. Mourir de cette façon, personne ne peut l'accepter. Même les animaux ne méritent pas de mourir comme ça". Une mort d'autant est plus insupportable, dit Kamel, que sa fille a laissé trois enfants orphelins. Aujourd'hui, ce sont eux qui ont la garde des enfants.

"J'ai pleuré en cachette"

À presque 70 ans, après la mort de leur fille, Kamel et Djoha ont quitté leur vie en Algérie pour venir en France s'occuper des enfants, deux garçons et une fille âgés de 6, 9 et 14 ans qui se reconstruisent tant bien que mal. Depuis deux ans, le fils aîné fait des cauchemars et refuse de parler de sa mère. Le plus petit, lui, tente de mettre des mots sur ce qu'il s'est passé, confie Kamel avec émotion. "Il m'a dit 'Papy, mon papa est un homme très méchant parce qu'il a tué ma mère'. Et j'ai pleuré en cachette."

"On fait semblant de tenir, d'avoir du courage devant les enfants. Mais dedans, on se sent brûlés."

Kamel, le père de Chahinez Daoud, à franceinfo

Djohal, aussi, raconte les larmes en cachette dès que les enfants sont à l'école, pour préserver un peu de bonheur familial et continuer "le chemin qu'avait tracé" sa fille.



Djohal et Kamel Daoud sont les parents de Chahinez Daoud, brûlée vive par son ex-compagnon le 4 mai 2021, à Mérignac (Gironde). (MARGAUX STIVE / RADIOFRANCE)

Comprendre pourquoi la France n'a pas protégé Chahinez

Les parents de Chahinez ont décidé il y a deux mois d'engager une procédure à l'amiable contre l'Etat. Contacté par franceinfo, le ministère de la Justice promet de traiter ce dossier en priorité. Si la réponse n'est pas à la hauteur de leurs attentes, les parents de Chahinez envisagent d'attaquer l'Etat pour faute lourde cette fois devant les tribunaux. "C'est une démarche avant tout symbolique, explique leur avocat, Me Julien Plouton. Elle vise à obtenir la reconnaissance que, dans ce dossier, il y a des dysfonctionnements graves et importants qui ont contribué au décès d'une femme alors qu'elle avait sollicité à de multiples reprises la protection de la police. Tout ce qui aurait pu être fait ne l'a pas été."

Car l'autre combat de Djohal et Kamel, c'est d'éviter le sort de Chahinez à d'autres femmes. Ils veulent surtout comprendre pourquoi Chahinez n'a pas été protégée malgré trois plaintes et un compagnon déjà condamné pour violences conjugales. Une série d'échecs insupportables pour le père de Chahinez, d'autant qu'à l'époque, il avait conseillé à sa fille de faire confiance aux institutions. "Je disais à ma fille, tu n'es pas dans n'importe quel pays, tu es en France, dans le pays des Droits de l'homme. Tu es protégée et il ne peut pas te tuer. J'étais déçu, très déçu...", glisse-t-il à franceinfo.

L'ex-mari de Chahinez a été mis en examen et placé en détention provisoire pour homicide volontaire par conjoint. L'homme, âgé de 44 ans, déjà emprisonné pour violences conjugales en 2020, avait poursuivi son ex-femme, mère de trois enfants, qu'il guettait depuis le matin. Il lui avait tiré plusieurs coups de feu dans les jambes puis l'a aspergée d'un liquide inflammable alors qu'elle était encore en vie puis a allumé le feu.

voir les 17 commentaires

Partager :



Pour accéder à l'article

https://www.francetvinfo.fr/societe/femicides/temoignage-franceinfo-reconstitution-du-meurtre-de-chahinez-je-suis-une-mere-brisee-on-fait-semblant-de-tenir-temoignement-les-parents-de-la-victime-brulee-vive-par-son-ex-compagnon-en-2021_5843375.html



Lire le journal

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flateur. » Beaumarchais

Vente Flash
-70% pendant 1 an

Éditions locales ▼ Radio & Podcasts TV & Vidéos Newsletters

Accueil > Bordeaux

Féminicide de Mérignac : l'ex-mari de Chahinez Daoud confronté à ses contradictions pendant une reconstitution

Par Marie-Hélène Hérouart

Publié le 24/05/2023 à 20:14, mis à jour le 31/05/2023 à 19:38

[Copier le lien](#) [✉](#) [f](#) [t](#) [in](#)



Écouter cet article

00:00/03:59



Sur la façade de la maison de Chahinez Daoud, les traces de l'incendie provoqué par son meurtrier présumé n'ont pas été effacées. Marie-Hélène Hérouart / Le Figaro

REPORTAGE - Durant plus de 4 heures, mercredi, l'ex-époux de Chahinez Daoud, mis en examen pour son meurtre, a assisté à la reconstitution des faits qui s'étaient déroulés il y a deux ans.

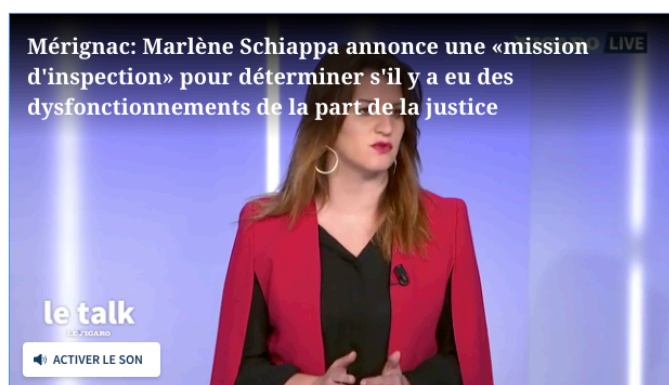
Le Figaro Bordeaux

Le principal suspect, Mounir Boutaa, est arrivé sur les lieux à 12h39, dans un fourgon siglé «*police judiciaire*». Dans ce quartier pavillonnaire de Mérignac, les mères baladent leurs nourrissons en poussette, les adolescents circulent seuls à vélos et les coquelicots fleurissent. C'est aussi là, dans une maison jaune aux volets blancs donnant sur un brin de jardin, que l'horreur s'est produite. Le 4 mai 2021, Chahinez Daoud a été assassinée et immolée vive. En instance de divorce avec celui qui a été mis en examen pour son meurtre trois jours après les faits, cette mère de trois enfants avait été visée par plusieurs tirs de balles avant d'être tuée, par le feu, au bout de sa rue.

C'est par cette séquence que la reconstitution des faits a commencée à 13 heures sous la direction de la juge d'instruction. Durant 4 heures, en présence de la procureure de la République de Bordeaux, Frédérique Porterie, des avocats des parties, du témoin d'une partie des faits et des experts, les scènes du crime ont été reconstituées, pas à pas. Une étape de la procédure judiciaire soigneusement préservée des yeux indiscrets dans une rue barricadée par les forces de l'ordre.

Voitures de police placées en travers de la rue, tableaux noirs et barnums : tout avait été pensé pour que Mounir Boutaa ne puisse pas être entraperçu. Il a d'ailleurs parcouru, menotté, les 200 mètres qui le séparaient de la maison de la victime derrière un fourgon. Là, une seconde séquence a commencé. Après les faits, le suspect était en effet retourné sur ses pas, en direction de la demeure de son ex-compagne pour l'incendier. Dans le garage ouvert et sur sa façade, les traces de suie demeurent.

À lire aussi | [Violences conjugales : la réponse de la Gironde après le féminicide de Mérignac](#)



Le suspect placé face à ses contradictions

«Il n'y a pas de surprise dans ce dossier, il s'agissait surtout d'aller sur des points de détails et de confronter les points de divergence entre les déclarations de l'accusé et les personnes qui ont assisté à une partie des faits», a déclaré à l'issue de la reconstitution Julien Plouton, l'avocat des parents de la victime. À sa demande, ces derniers n'étaient pas présents afin de «ne pas être confronté au mis en examen pour avoir pris la vie de leur fille». Ceux qui ont obtenu la garde de leurs petits-enfants avaient néanmoins tenu à être «à proximité» pour lui rendre hommage.

Présumé innocent jusqu'à son procès, Mounir Boutaa, a accepté «sans difficulté particulière» de se prêter à cette reconstitution. Le parquet de Bordeaux, sollicité, a refusé de s'exprimer, tandis que les avocats de la défense ont choisi de réserver leurs commentaires à la Cour. Un procès aux assises où les clichés pris lors de cette reconstitution seront présentés aux jurés. Sa date n'est pas encore fixée.

En attendant, les parents de Chahinez Daoud ont décidé d'attaquer l'État pour faute lourde en raison des manquements de la chaîne judiciaire. La victime avait en effet porté plainte à plusieurs reprises avant le drame. Une demande de reconnaissance de ces torts à l'amiable, doublée d'une requête d'indemnisation d'environ un million d'euros, a été formulée et attend une réponse.



«Je n'aime pas passer dans cette rue»

Deux ans après les faits, le voisinage tremble encore en évoquant le bruit et l'odeur du crime. *«Je n'aime pas passer dans cette rue, j'y pense immédiatement»*, confie au *Figaro* une octogénaire qui habite dans une rue parallèle. Le soir du meurtre de Chahinez Daoud, elle était dans son jardin quand des cris sont parvenus à ses oreilles. *«Je n'ai pas entendu de coups de fusil. Et ça a été tellement court, je n'ai pas réalisé»*, se remémore-t-elle, mortifiée par *«l'atrocité»* qui s'est abattue sur *«ces pauvres gosses»*. Sa voisine, elle aussi, est *«bouleversée»* à l'évocation du drame. *«On ne s'attendait pas à ça dans un quartier si tranquille»*, souffle-t-elle en regagnant son jardin aux haies bien taillées.



La rédaction vous conseille

- Meurtre de Mérignac : la famille de Chahinez Daoud souhaite attaquer l'État pour «faute lourde»
- «On ne partira pas tant que nos camarades n'ont pas été libérés» : 5 syndicalistes en garde à vue à Bordeaux

Pour accéder à l'article

<https://www.lefigaro.fr/bordeaux/feminicide-de-merignac-l-ex-mari-de-chahinez-daoud-confronte-a-ses-contradictions-pendant-une-reconstitution-20230524>

ACCUEIL / ACTU / MONDE / FRANCE

Chahinez Daoud, 31 ans, blessée par balle puis brûlée vive par son ex-mari en France: la reconstitution des faits a eu lieu

Publié le 24/05 à 18h56



Un homme mis en examen pour avoir brûlée vive son ex-femme dans la rue, à Mérignac (Gironde) en 2021, a accepté de prendre part à une reconstitution des faits mercredi, a-t-on appris auprès du parquet.

L'ex-mari, vêtu d'un tee-shirt violet et d'un gilet pare-balles, les cheveux coupés à ras, a été conduit sur les lieux où avait été apporté un mannequin en plastique habillé de vêtements, ont constaté des journalistes de l'AFP. La rue de ce quartier résidentiel avait été fermée au public, la police dissimulant la zone derrière des bâches blanches. Des scellés rouges avaient été posés sur la porte de la maison de la victime, dont le garage présente des restes d'incendie.

"Le mis en examen (...) a accepté de participer à la reconstitution des faits" accompagné de ses deux avocats, a déclaré à l'AFP la procureure de la République de Bordeaux, Frédérique Porterie, sans donner plus de détails.

À LA UNE



L'ancien Premier ministre italien Silvio Berlusconi est décédé à l'âge de 86 ans

Doit-on craindre la première canicule de la saison? "Cet épisode de chaleur est assez précoce"

Prévisions météo: 30°C mais jusqu'à quand?

Il a déjà été condamné en France: qui est le chauffard qui a percuté plusieurs personnes à Mons?

Une vie de bling-bling: Silvio Berlusconi, grandeur et décadence d'une "success story" à l'italienne

accompagné de ses deux avocats, a déclaré à l'AFP la procureure de la République de Bordeaux, Frédérique Porterie, sans donner plus de détails.



C'était un acte important

La reconstitution, débutée à la mi-journée en présence des deux magistrats instructeurs, d'experts, d'un témoin d'une partie des faits et des avocats des parties civiles, a pris fin avant 17h00. *"En mémoire de leur fille"*, les parents de la victime étaient présents "à proximité" mais n'ont pas participé à la reconstitution, a déclaré à la presse leur avocat, Me Julien Plouton.

"C'était un acte important qui va certainement, je l'espère, parachever cette instruction et permettre d'envisager la tenue d'un procès. Il s'agissait de demander à l'accusé de relater son passage à l'acte", a-t-il dit. "Il n'y a pas eu de difficultés particulières, il a accepté de se prêter à cette reconstitution."

Le 4 mai 2021, dans cette commune de l'agglomération bordelaise, Chahinez Daoud, 31 ans, avait été blessée par balle puis brûlée vive dans la rue par son conjoint dont elle était séparée. Mis en examen pour assassinat, ce quadragénaire est en détention provisoire depuis. Déjà condamné en 2020 pour des faits de violences conjugales, il venait de sortir de prison et avait de nouveau menacé son épouse. Elle avait déposé plainte deux mois avant d'être tuée.

Dans cette affaire il a notamment été reproché à deux commissaires, dont l'ex-directeur départemental de la police en Gironde, de ne pas avoir informé leur hiérarchie et la mission d'inspection (diligentée après les faits par les ministères de l'Intérieur et de la Justice) que le fonctionnaire ayant enregistré la plainte de Chahinez Daoud, en mars 2021, venait lui-même d'être condamné pour violences conjugales.

Des sanctions ont été prises

A l'issue d'une enquête de l'IGPN (Inspection générale de la police nationale) des sanctions allant de l'avertissement à trois jours d'exclusion avec sursis ont été prises à l'encontre de cinq policiers en janvier 2022.

Selon France Info, les parents de la défunte, presque septuagénaires, ont depuis les faits quitté l'Algérie pour venir en France s'occuper des enfants de leur fille. *"Je suis une mère brûlée dedans, je suis une mère brisée"*, a témoigné la mère auprès de la radio. Selon Me Plouton, une demande d'indemnisation a été adressée courant mars en réparation des "dysfonctionnements du service public de la justice". Si cette procédure à l'amiable n'aboutit pas, la famille attaquera l'État pour "faute lourde" devant le tribunal.

Partager:   

Pour accéder à l'article

<https://www.rtl.be/actu/monde/france/chahinez-daoud-31-ans-blessee-par-balle-puis-brulee-vive-par-son-ex-mari-en/2023-05-24/article/553491>

Réservé aux abonnés

Féminicide à Mérignac : « Ils refont le meurtre de Chahinez », une reconstitution judiciaire décisive

Lecture 3 min

Accueil • Faits divers



Mounir Boutaa est désormais mis en examen pour assassinat, c'est-à-dire pour le meurtre avec préméditation de Chahinez, sa femme dont il était en instance de divorce, le 4 mai 2021 à Mérignac où a eu lieu la reconstitution judiciaire. © Crédit photo : Laurent Theillet

Par Florence Moreau - fl.moreau@sudouest.fr
Publié le 24/05/2023 à 14h02
Mis à jour le 06/06/2023 à 12h11

S'ABONNER



Un peu plus de deux ans après le féminicide qui avait ému et mobilisé la France entière et avait donné lieu à des enquêtes administratives faisant état de « dysfonctionnements », les policiers chargés de l'enquête ont procédé à une reconstitution judiciaire ce mercredi 24 mai à Mérignac

PREMIUM



Sur Web, Tablette et Mobile

- > Le journal et ses suppléments
- > L'accès aux articles abonnés
- > L'Édition du soir
- > Le club Abonnés
- > Les Formats Longs
- > Les Archives depuis 1944

ABONNÉ PAPIER ? ACTIVEZ VOTRE ACCÈS

S'ABONNER À PARTIR DE 1€



01:48

Féminicide de Mérignac : reconstitution du meurtre de Chahinez

Comprendre comment, à défaut de chercher pourquoi... Ce mercredi 24 mai, deux ans après les faits, sous la direction de la juge d'instruction en charge du dossier sur la mort de Chahinez Daoud, les policiers bordelais ont organisé une reconstitution judiciaire sur les lieux du crime.

Le 4 mai 2021, la jeune femme de 31 ans sortait de sa maison, 76 avenue Carnot à Mérignac, pour aller chercher deux de ses enfants au centre social, quand elle s'est fait tirer dessus en pleine rue par son mari, Mounir Boutaa, dont elle était en instance de divorce. Touchée aux jambes, elle s'est effondrée au sol sous les yeux de riverains impuissants. Le quadragénaire l'a ensuite aspergée d'essence et immolée par le feu. Elle n'a pas survécu. Ce féminicide avait ému et mobilisé la France entière.

SUR LE MÊME SUJET

Femme brûlée vive à Mérignac : un hommage de mots, de bougies, de fleurs, de pleurs et de longs silences

Près de 400 personnes se sont rassemblées ce mercredi 5 mai vers 18 heures avenue Carnot à Mérignac. La veille, Chahinez, une femme blessée par arme à feu et brûlée vive, est décédée presque devant sa maison incendiée



PREMIUM

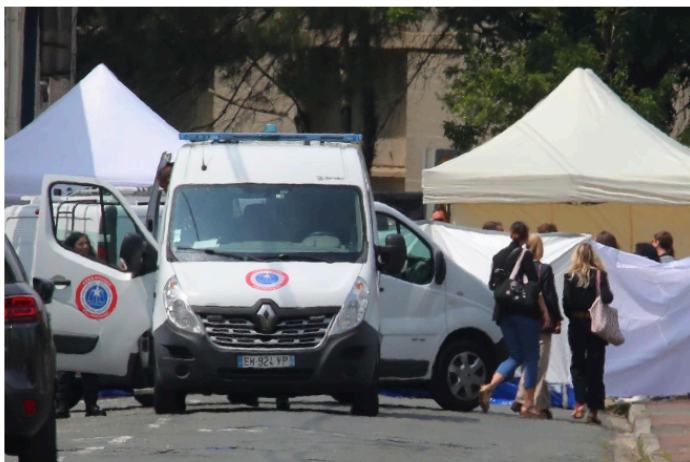
Sur Web, Tablette et Mobile

- > Le journal et ses suppléments
- > L'accès aux articles abonnés
- > L'Édition du soir
- > Le club Abonnés
- > Les Formats Longs
- > Les Archives depuis 1944

MON ESPACE PREMIUM

À l'abri des regards

Ce mercredi en tout début d'après midi, le quartier est bouclé, la rue barrée aux deux extrémités et gardée par des policiers. Les rares badauds sont maintenus à distance. Deux tentes ont été dressées, une bâche tendue pour que la reconstitution se fasse à l'abri des regards.



C'est entre les tentes et une bâche qu'à l'abri des regards se réalise la reconstitution judiciaire, ce mercredi 24 mai, de l'assassinat de Chahinez Daoud, brûlée vive devant chez elle le 4 mai 2021, avenue Carnot à Mérignac.
Laurent Theillet/ « Sud Ouest »

Un adolescent croisé de retour du collège est pourtant sûr de lui : « Ils refont la mort de Chahinez. » Christian, habitant de la rue Carnot confirme. « J'ai voulu tourner dans la rue en sortant de chez moi, impossible ! Des barrières et des policiers de partout. Ma femme a tout de suite compris que c'était pour la reconstitution. » Il se souvient du jour des faits. Des détonations, des cris, une odeur de brûlé « quand il a mis le feu à la maison aussi. Tout le quartier a été sous le choc ». Il fait trois petits tours et puis s'en va.

“

« Généralement, la reconstitution est le gros dernier acte de l'instruction qui permet de poser les gestes qui ont été faits ou pas »

Fourgon pénitentiaire, avocats, magistrats, témoins et enquêteurs arrivent de part et d'autre de cette zone défendue. Alors que le mis en examen est véhiculé d'un endroit à un autre, les autres participants suivent en cortège, à pied. Les avocates de Mounir Boutaa, Mes Anaïs Divot et Elena Badescu, tenues par le secret, se refusent à tout commentaire sur ce dossier et gardent leurs explications et arguments pour leurs plaidoiries. « Généralement, la reconstitution est le gros dernier acte de l'instruction qui permet de poser les gestes qui ont été faits ou pas. Il est nécessaire et par là, vient clore l'instruction. »

Scène d'horreur

La reconstitution judiciaire est effectivement un acte de procédure qui consiste en une répétition simulée des gestes ayant conduit au décès, afin de confronter leur véracité avec les déclarations du mis en examen et celles des témoins de cette scène d'horreur. Dès les premières heures de sa garde à vue, Mounir Boutaa a assuré avoir voulu punir la jeune femme, sans pour autant avoir l'intention de la tuer.

SUR LE MÊME SUJET

Féminicide de Mérignac : « notre fille, c'était une fleur », les parents de Chahinez Daoud témoignent

Kamel et Djohar Daoud, les parents de Chahinez, abattue et brûlée vive par son mari, le 4 mai 2021, devant chez elle à Mérignac, témoignent de leur colère face aux manquements judiciaires et de leur combat pour récupérer leurs petits-enfants



Il est pourtant désormais, suite à la demande insistante des parties civiles, accusé d'assassinat, c'est-à-dire du meurtre avec préméditation de Chahinez Daoud. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité, sauf si l'altération de son discernement, soulignée par deux expertises psychiatriques, est retenue.

« Acte décisif »

« C'est un acte décisif de l'instruction où s'incarnent et se matérialisent les dires de chacun », résume Me Julien Plouton, l'avocat des proches de la victime. Selon lui, la reconstitution « permettra de mettre en évidence le caractère prémédité du passage à l'acte ». Il pense aussi aux jurés lors du procès à venir. « Au-delà des mots, ils auront des images pour prendre la mesure des faits. »

SUR LE MÊME SUJET

Féminicide : la famille de Chahinez Daoud se retourne contre l'État pour faute lourde

Deux ans après la mort de Chahinez Daoud, brûlée vive par son mari à Mérignac, sa famille met en cause la responsabilité de l'État pour « le fonctionnement défectueux du service public de la justice » et demande réparation. Entretien avec son avocat, Me Julien Plouton



Le père et la sœur de Chahinez devaient être là, à distance. Une présence symbolique en mémoire de la jeune femme. Une façon de l'accompagner encore. La vie sans elle se recompose. Les parents de Chahinez ont obtenu des papiers, un logement et la garde de leurs petits-enfants. « Ils essaient de les protéger du mieux qu'ils peuvent, les entourent de leur amour et de leur affection », constate Me Julien Plouton qui a récemment demandé des comptes à l'Etat. « Ils sont désormais dans l'attente du procès. »

L'affaire dans l'affaire

Rapidement après les faits, la question s'est posée de savoir si ce drame aurait pu être évité. Car Chahinez Daoud vivait dans la peur. Et une affaire dans l'affaire a vu le jour. Une mission interministérielle et une enquête de l'inspection générale de la police nationale ont révélé de nombreux et graves dysfonctionnements dans la chaîne policière et judiciaire. Des policiers ont d'ailleurs été sanctionnés depuis. Mounir Boutaa avait en effet déjà été condamné pour des violences sur son épouse. Sorti de prison à l'automne 2020 sans que la jeune femme en soit informée, il ne respectait pas l'interdiction d'entrer en contact avec elle. Elle l'avait signalé. En mars 2021, victime d'une tentative d'enlèvement et d'étranglement, elle avait de nouveau déposé plainte contre lui. Un mois et demi plus tard, elle est morte brûlée vive devant chez elle.

A LIRE AUSSI

Disparition de Leslie et Kevin : du nouveau sur l'enquête

Disparue depuis le 10 octobre, Lylou, 13 ans, a été retrouvée

LES SUJETS ASSOCIÉS

Faits divers

Féminicides

Justice

Bordeaux

Gironde

Mérignac

Société

Sélection du jour

Les grands faits divers



Pour accéder à l'article

<https://www.sudouest.fr/faits-divers/feminicide-a-merignac-ils-refont-le-meurtre-de-chahinez-la-reconstitution-judiciaire-est-en-cours-15292055.php>

Féminicide de Mérignac : la reconstitution du meurtre de Chahinez a lieu ce mercredi

C'est une information de nos confrères de franceinfo : la reconstitution de l'assassinat de Chahinez Daoud par son mari, le 4 mai 2021, est prévue ce mercredi, devant sa maison de Mérignac. Ultime acte d'instruction de l'affaire, ouvrant la voie à un procès, selon l'avocat de ses parents.

Mérignac

De Marie Rouarch

Mercredi 24 mai 2023 à 6:30

Par France Bleu Gironde, France Bleu



Devant le domicile de Chahinez à Mérignac le lendemain du féminicide © Radio France - Lisa Guyenne

Il y a trois semaines, maître Julien Plouton, avocat des parents de Chahinez Daoud, affirmait sur France Bleu Gironde, attendre la reconstitution criminelle de l'assassinat de la jeune mère de famille, brûlée vive par son ex-mari devant sa maison de Mérignac, le 4 mai 2021. Cette reconstitution "en général est l'acte qui précède la clôture de l'instruction", et ouvre la voie à un procès, estimait-il. Selon nos confrères de franceinfo, elle doit avoir lieu ce mercredi, à Mérignac.

Julien Plouton espère qu'ensuite, un procès pourra se tenir, au printemps 2024, dans cette affaire devenue un symbole des échecs de la lutte contre les violences faites aux femmes. Chahinez avait déjà porté plainte à plusieurs reprises contre son conjoint, avant le drame. Cinq policiers ont d'ailleurs été sanctionnés dans les mois qui ont suivi le féminicide.

"À l'intérieur, nous sommes brûlés"

À l'occasion de cette reconstitution, notre consœur de franceinfo, Margaux Stive, a pu recueillir le témoignage des parents de Chahinez. Kamel et Djohal Daoud n'auront pas la force d'assister à cette reconstitution. "Je suis une mère brûlée dedans, je suis une mère brisée", témoigne la presque septuagénaire. "On fait semblant de tenir, on fait semblant d'avoir du courage pour les enfants", poursuit son mari. Les enfants de Chahinez : deux garçons et une fille, de 6, 9 et 14 ans, dont le couple a obtenu la garde. "Je suis en colère contre l'État", lance la mère de Chahinez, un État qui selon elle, n'a pas protégé sa fille, malgré ses plaintes et ses alertes.

Il y a deux mois, avec leur avocat, Julien Plouton, ils ont lancé une procédure à l'amiable pour "dysfonctionnements du service public de la justice" entre la condamnation du suspect pour violences conjugales le 25 juin 2020, et l'assassinat de Chahinez Daoud dix mois plus tard. Sans réponse des ministères de la Justice et de l'Intérieur d'ici à quelques jours, une procédure pour faute lourde pourrait être engagée devant les tribunaux.

À lire aussi



Le 04/05/2023

Féminicide de Mérignac : l'avocat des parents de Chahinez espère un procès au printemps 2024



Marie Rouarch
France Bleu Gironde



Votre France Bleu



Actu, musique et bonne humeur...

Écoutez en direct la radio qui vous ressemble !



France Bleu Gironde
En direct : 100% sports

Nous contacter



Vous avez une question, une remarque, un témoignage ?

Choisissez votre France Bleu

Contactez France Bleu

Newsletter



L'essentiel de l'information de votre France Bleu.

France Bleu Gironde

Saisissez votre adresse e-mail

En cliquant sur "M'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes. [Plus d'informations.](#)

M'abonner

Pour accéder à l'article

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/feminicide-de-merignac-la-reconstitution-du-meurtre-de-chahinez-a-lieu-ce-jeudi-6615834>